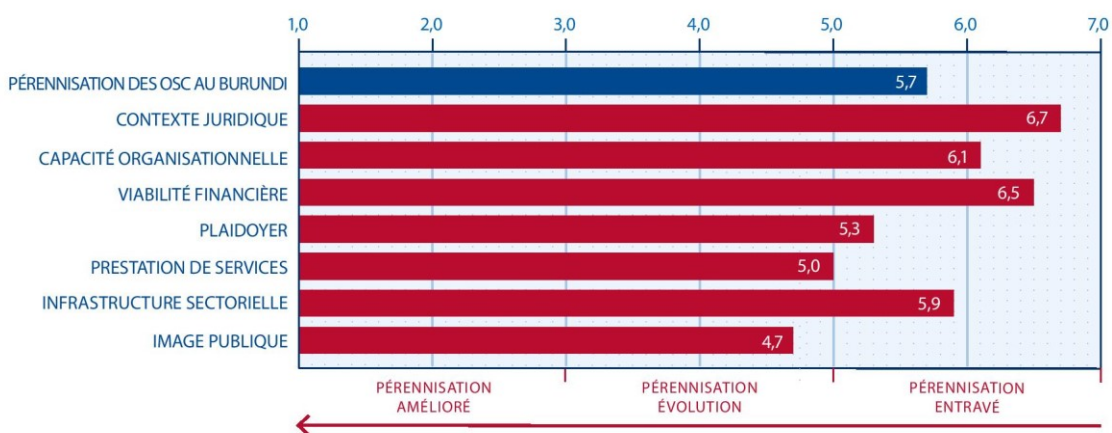


PÉRENNISATION DES OSC: 5,7



L'espace dévolu à la société civile au Burundi est resté restrictif en 2019. Le pays s'est concentré sur les élections présidentielles et législatives de 2020 lesquelles, selon les avertissements de nombreux observateurs politiques nationaux et internationaux, pourraient susciter des regains de violence, à moins qu'elles ne soient libres et honnêtes. Au cours de l'année, le ministre de l'Intérieur a temporairement suspendu les activités de huit partis d'opposition après qu'ils aient remis en retard leurs rapports d'activités. Plus d'une dizaine de bureaux d'un nouveau parti d'opposition, le Congrès national pour la liberté (CNL), ont été incendiés ou vandalisés, et des dizaines de supporters du CNL ont été tués, kidnappés et agressés, selon les organisations internationales de défense des droits humains. Dans ce contexte, certains membres de l'opposition ont appelé à un report des élections. En septembre 2019, la Conférence des évêques catholiques du Burundi a publié une lettre pastorale dénonçant les tentatives « d'étouffer et d'attaquer certains partis politiques et de persécuter leurs membres ».

Une commission d'enquête mandatée par le Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme, qui s'est vu refuser l'accès au pays en 2019, mais s'est entretenue avec plus de 3 400 témoins vivant en exil. La commission a fait état, au mois de septembre, de graves violations des droits humains qui continuent d'être perpétrés par des factions des Imbonerakure (la ligue de la jeunesse du parti au pouvoir), le Service national de renseignement, la police et les administrations locales. Les actes criminels comprenaient « des exécutions sommaires, des arrestations et détentions arbitraires, des actes de torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, des actes de violence sexuelle et des disparitions forcées ». Les membres des partis politiques d'opposition et les personnes qui refusaient de rejoindre le parti au pouvoir étaient souvent ciblés. Au mois de juin 2019, le Gouvernement a suspendu les activités de l'une des dernières organisations de défense des droits humains restantes, Parole et actions pour le réveil des consciences et l'évolution des mentalités (PARCEM). La plupart des activistes, journalistes et dirigeants d'OSC qui ont fui le pays en 2015 et en 2016 ne sont pas rentrés pour des raisons de sécurité, bien que certains continuent à travailler en exil. Les activités de certaines OSC internationales ont été suspendues de façon temporaire en 2018 parce qu'elles ne voulaient pas laisser le Gouvernement contrôler leurs décisions d'embauche ont fermé leur bureau et ne sont pas revenues.

Le dialogue inter-burundais mené par la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), a pris fin en juin 2019 sans parvenir à une résolution. Depuis 2016, ce dialogue tentait de résoudre les tensions politiques provenant de l'annonce controversée faite en 2015 par le défunt Président Pierre Nkurunziza, dans laquelle il déclarait son intention se présenter pour un troisième mandat, ce que nombre de personnes considéraient comme une violation de la Constitution. Bien que les médiateurs de l'EAC aient réuni à cinq reprises des représentants de l'élite politique et de la société civile du Burundi, les participants ne sont pas parvenus à trouver un compromis.

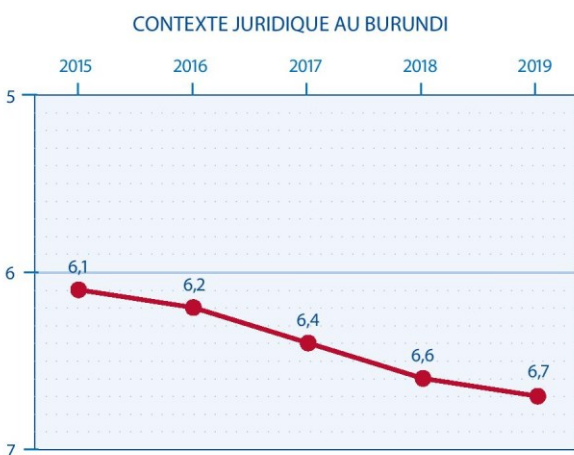
L'économie burundaise est restée fragile en 2019. D'après la Banque mondiale, le manque de fonds pour des investissements publics, une forte chute des réserves en devises et un secteur bancaire affaibli figurent parmi les défis que doit relever le pays. Bien que plus de 80 % de la population travaille dans l'agriculture, l'insécurité

alimentaire au Burundi est presque deux fois plus élevée que la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Pratiquement deux tiers de la population vivent dans la pauvreté et moins de 11 % de la population avait accès à l'électricité en 2018. Fin décembre 2019, l'Organisation mondiale de la Santé a signalé plus de 8 millions de cas de paludisme dans le pays depuis le début de l'année, mais le Gouvernement n'a pas confirmé ce chiffre. Sur une population de 10 millions d'âmes, environ 400 000 Burundais déplacés vivent dans les pays limitrophes.

L'indice global de pérennisation des OSC est resté stable en 2019. La capacité organisationnelle était légèrement plus robuste en raison d'un projet financé par l'Union européenne (UE) visant à renforcer l'application de la loi n° 1/02 qui régit les associations nationales à but non lucratif. Le contexte juridique dans lequel évoluent les OSC s'est légèrement affaibli, car deux lois répressives introduites en 2017 ont resserré le contrôle des pouvoirs publics sur le secteur. La viabilité financière des OSC s'est légèrement détériorée, en raison de la diminution des ressources offertes par les bailleurs de fonds étrangers. Le plaidoyer s'est également affaibli, l'espace de plus en plus restrictif dans lequel évolue la société civile sapant l'efficacité et la durabilité des initiatives de plaidoyer des OSC. La viabilité financière, la prestation de services, l'infrastructure sectorielle et l'image publique des OSC sont restées stables.

En décembre 2019, environ 7 000 OSC étaient enregistrées au Burundi. Ce chiffre tient compte d'un certain nombre de nouvelles OSC, mais ne comprend pas les OSC enregistrées qui ont omis d'actualiser leur statut en 2018, ainsi que l'exige la loi n° 1/02. Ce chiffre ne comprend pas non plus les organisations du niveau communal en attente de reconnaissance officielle de leur existence. Au niveau communautaire, on observe d'innombrables organisations informelles.

CONTEXTE JURIDIQUE: 6,7



Le contexte juridique des OSC était légèrement plus répressif en 2019. Bien qu'elles n'aient pas été totalement appliquées, deux lois adoptées en 2017, les lois n° 1/01 régissant les OSC internationales et n° 1/02 régissant les associations nationales à but non lucratif, ont continué de renforcer le contrôle du secteur par le Gouvernement. En vertu de ces lois, les OSC doivent s'enregistrer en déposant leur demande auprès du ministère de l'Intérieur ou bien, si elles ont l'intention de restreindre leurs activités à une seule province, déclarer leur existence aux autorités communales. Le processus d'enregistrement doit être achevé en moins de deux mois, et toutes les organisations existantes doivent se réenregistrer tous les deux ans. Les OSC qui travaillent dans les domaines prioritaires figurant dans la loi n° 1/02, notamment la bonne gouvernance, l'environnement, la protection des

groupes vulnérables, la promotion de la paix, et les interventions d'urgence, peuvent obtenir le statut d'utilité publique après cinq années d'expérience. Ce statut leur procure des avantages tels que des exemptions fiscales et de droits de douane et les autorise à recevoir des fonds publics.

Bien qu'en théorie l'enregistrement devrait être aisé, les OSC nouvelles et existantes ont rencontré des obstacles en 2019. Certaines organisations ont fait état de contradictions et de discrimination pendant le processus d'enregistrement. Un certain nombre d'organisations ont eu des difficultés à obtenir les documents nécessaires pour l'enregistrement. Par exemple, la loi n° 1/02 ne limite pas la portée des activités des OSC, mais certains responsables des provinces, notamment de Cankuzo, Muyinga, Karuzi, et Makamba étaient réticents à approuver les activités ciblant les jeunes, sans justification légale ou réglementaire. D'autres responsables préféraient enregistrer de nouvelles associations qui concurrenceraient des organisations existantes qu'ils considéraient comme indésirables ou favorisaient l'enregistrement de coopératives Sangwe parrainées par l'État et qui interviennent dans les communautés rurales dans l'ensemble du Burundi. Les OSC ont également signalé un traitement obstructionniste, méfiant, abusif et même menaçant de la part de certains responsables gouvernementaux. De nouveaux bureaux privés ont ouvert leurs portes ; ils proposent « d'aider » les nouvelles OSC à finaliser leurs démarches administratives, moyennant un paiement.

En vertu de la loi n° 1/02, les OSC doivent soumettre des rapports annuels à leur ministère de tutelle au plus tard le 31 mars de chaque année. Si une organisation omet de soumettre les rapports, de tenir des assemblées générales annuelles deux années consécutives, de renouveler les certificats d'enregistrement deux fois de suite ou de disposer d'une adresse physique au Burundi pendant deux ans, elle peut être traduite devant la Cour administrative et ses activités suspendues pour une période ne dépassant pas un mois. Passé ce délai, la juridiction saisie doit confirmer ou lever la décision et peut imposer des pénalités supplémentaires, comme par exemple retirer à l'organisation l'autorisation d'exercer ses activités. La législation ne prévoit pas le droit de faire appel d'une telle décision. Certaines des OSC suspendues ont repris leurs activités, d'autres les ont carrément arrêtées.

La loi n° 1/02 protège les OC contre la dissolution, en 2019, mais certaines autorités ont entravé les activités des OSC en l'absence de tout motif légal ou réglementaire. L'organisation des droits humains PARCEM a été suspendue après que le Gouvernement l'ait accusée d'avoir terni l'image du pays. La campagne de PARCEM intitulée Ukuri Kubiduhanze (« La vérité sur ce qui nous préoccupe ») qui encourageait les populations à se battre pour défendre leurs droits et à exiger de leurs leaders qu'ils soient comptables de leurs actes, a été suspendue pour une période indéterminée après quatre mois d'activité. Le Burundi Leadership Training Program (BLTP) a été suspendu pendant plusieurs mois. Trois membres de PARCEM, condamnés en 2018 à dix ans de prison pour accusation d'atteinte à la sécurité de l'État, ont été libérés après avoir fait appel. La condamnation du défenseur des droits humains Germain Rukuki, qui a été condamné à trente-deux ans de prison en avril 2018 pour rébellion et atteinte à la sécurité de l'État, a été maintenue en appel en 2019.

La liberté de la presse a également été gravement menacée plusieurs fois en 2019. Un journaliste radio a été interrogé et incarcéré après avoir publié un article critiquant la façon dont les fonds de l'État étaient dépensés dans les coopératives Sangwe de la province de Karuzi. En octobre, quatre journalistes de l'hebdomadaire en ligne *Iwacu*, qui se sont rendus dans la province du Bubanza pour faire des reportages sur les combats entre les forces de sécurité gouvernementales et les rebelles, ont été arrêtés et accusés de « complicité pour menacer la sécurité interne de l'État ». Le gouvernement a prolongé son interdiction de radiodiffusion imposée à la Voix de l'Amérique tout au long de 2019 et a retiré à la BBC sa licence d'exploitation au Burundi.

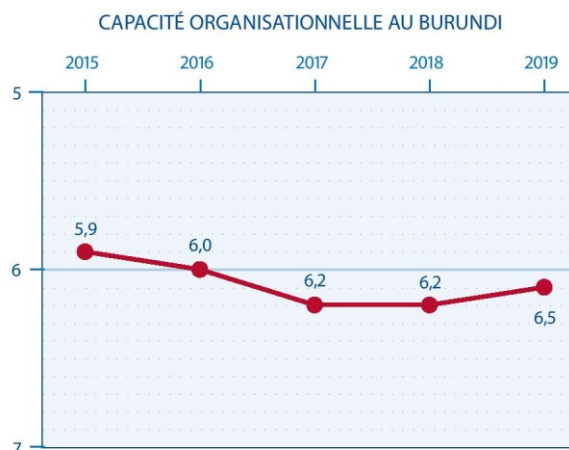
Les lois régissant la fiscalité des OSC n'ont pas changé en 2019. Comme toutes les entités, les OSC versent des taxes à la valeur ajoutée et l'impôt professionnel sur les rémunérations de leurs employés.

Les OSC ont le droit de générer des revenus en fournissant des biens et services pour réaliser leurs objectifs ou autofinancement leurs activités. Les OSC ont le droit de répondre aux appels d'offres pour les projets de l'administration publique s'ils ont les capacités requises. Elles ont également le droit de lever des fonds et d'accepter des financements de bailleurs étrangers, les fonds devant transiter sur leurs comptes ouverts à la Banque centrale.

Les OSC ont accès aux services juridiques payants d'avocats, mais leur coût est hors de portée pour un grand nombre d'organisations.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE: 6,1

La capacité organisationnelle des OSC s'est légèrement améliorée en 2019, grâce aux acquis du projet financé par l'UE, le programme Renforcement des organisations de la Société civile burundaise pour accroître leur contribution au processus de développement et de gouvernance. Ce projet financé par l'UE, qui a duré deux ans et a pris fin en janvier 2019, a aidé des centaines d'OSC dans dix-huit provinces à mieux se conformer aux dispositions de la loi no 1/02 par le renforcement de leurs structures internes, l'actualisation de leurs textes statutaires et réglementaires, et l'amélioration des performances de leurs organes statutaires. Les OSC qui ont participé au programme ont également reçu un appui pour la gouvernance, la planification stratégique, le suivi et évaluation, la préparation de projets, et d'autres domaines connexes. Plusieurs OSC dynamiques ont



adopté les meilleures pratiques et ont démontré qu'elles comprenaient l'importance de la transparence en se soumettant volontairement à des audits internes et externes. Les progrès accomplis par le secteur des OSC burundaises ont été quelque peu atténués par le retrait du Burundi de certains partenaires étrangers en 2018. Leur départ a affaibli les organisations partenaires locales et les a forcées à effectuer des coupes budgétaires dans des domaines comme la rémunération de leurs employés, la location de bureaux et la prestation de services en 2019.

Les OSC tissent en général de bonnes relations avec les groupes avec lesquels elles travaillent et identifient les besoins de leur communauté de façon participative. Les OSC repèrent ensemble, avec les groupes concernés, les problèmes à résoudre, formulent les actions à mener et se répartissent les tâches et les responsabilités pour la mise en œuvre. Par exemple, le Partenariat stratégique en lobbying et plaidoyer, consortium regroupant six OSC, qui promeut l'accès à la justice et l'inclusivité des jeunes et des femmes, travaille avec les groupes cibles pour définir les problèmes clés et les solutions possibles. Les bénéficiaires participent à la confection des messages et à l'identification des alliés potentiels et actuels pour les activités du groupe.

Les missions et la portée des travaux des OSC sont clairement définies dans leurs documents constitutifs. Les plans stratégiques sont courants dans de nombreuses organisations importantes, notamment l'Observatoire de l'action gouvernementale (OAG), Famille pour vaincre le sida (FVS), et l'Association burundaise pour le bien-être familial (ABUBEF). Les plans stratégiques précisent en général les méthodes de suivi et évaluation qui sont appliquées lors des visites de terrain, dans les formations et les missions de suivi et d'encadrement permettant d'observer l'état de la mise en œuvre des activités de projet.

La plupart des OSC ont des organes statutaires fonctionnels, à savoir une assemblée générale, un comité exécutif et un comité de surveillance. Ces entités se réunissent en général régulièrement et leurs membres évaluent périodiquement la mise en œuvre de leurs décisions et de leurs recommandations. En 2019, grâce aux acquis du projet de l'UE et avec l'aide des OSC internationales telles que Cordaid, Oxfam Novib, Care International Burundi et ActionAid Burundi, les OSC locales actives dans divers secteurs ont continué à développer et à utiliser des outils de gestion, notamment des manuels de procédures administratives et financières, des réglementations internes, des codes d'éthique et de déontologie et des règles sur les conflits d'intérêts.

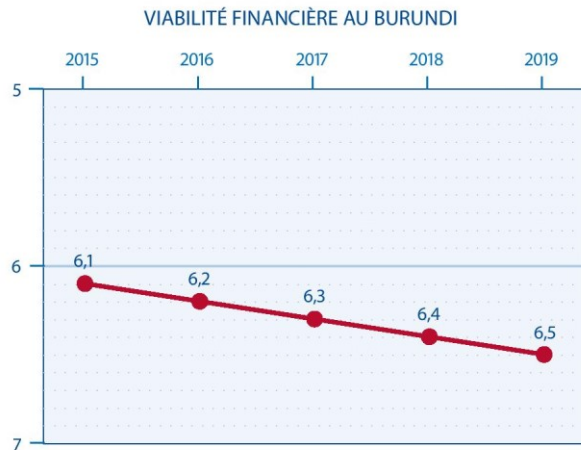
Les OSC ont continué à avoir des difficultés pour retenir du personnel en 2019. De nombreuses OSC ont été forcées de résilier ou de suspendre les contrats d'employés ou ont dû se retenir de recruter du personnel permanent en raison d'une perte de financement après le retrait de certaines OSC internationales en 2018. Une fuite de cerveaux s'est produite dans de nombreuses OSC locales, parce qu'une meilleure rémunération et d'autres facteurs ont incité leur personnel à partir pour aller dans les coopératives Sangwe créées en réponse à la campagne gouvernementale en faveur du mouvement. En raison du manque de financement, les OSC n'ont souvent pas le choix et doivent recourir à des membres bénévoles qui acceptent de travailler sans exiger de rémunération.

Les OSC burundaises ont progressé dans leur utilisation des technologies de l'information et de la communication en 2019. Un nombre croissant d'OSC dispose d'ordinateurs, ainsi que d'imprimantes, de scanners et des logiciels, qu'elles ont reçus, soit sous forme de don, soit à travers les projets financés par des bailleurs. Les OSC dans les centres urbains ont en général accès à Internet, soit dans leurs propres bureaux soit dans les cybercafés. Le manque d'électricité limite l'accès à Internet en milieu rural. Certaines organisations utilisent efficacement les réseaux sociaux pour échanger des informations et accomplir d'autres tâches. Des OSC dynamiques et actives ont aussi hébergé des sites web où elles ont posté des informations. Parmi les plus grosses organisations, bon nombre d'entre elles ont des bureaux adéquats et bien équipés. Peu d'OSC ont des bâtiments qui leur appartiennent.

VIABILITÉ FINANCIÈRE: 6,5

La viabilité financière des OSC au Burundi s'est légèrement détériorée en 2019 parce que le niveau de ressources offertes par les bailleurs étrangers a diminué.

Dans l'ensemble, les OSC ont eu du mal à obtenir des ressources financières pour maintenir leurs activités à court, moyen et long terme. Les OSC burundaises dépendent fortement des financements étrangers et se sont retrouvées en situation vulnérable lorsque le gouvernement suspendu les organisations internationales en septembre 2018. Bien que des organisations de financement comme Care International, Oxfam Novib, ActionAid Burundi, Cordaid International, World Vision, Christian Aid, FHI360, and Pathfinder International aient finalement repris leurs activités, le montant total des financements étrangers à la disposition des OSC a continué de baisser



soutien aux OSC en 2019. Quelques instances gouvernementales ont conclu des contrats de service avec des OSC. Par exemple, ABUBEF, la Société des femmes contre le SIDA en Afrique (SWAA-Burundi), et l'Association nationale de soutien aux séropositifs et malades du sida (ANSS) ont conclu des contrats avec les pouvoirs publics en vue de fournir des services sanitaires avec un personnel payé par l'État.

La capacité de levée de fonds des OSC ne s'est pas améliorée en 2019. Les communautés sont trop pauvres pour fournir un soutien financier aux OSC ; au contraire, elles leur demandent de l'aide. Certaines organisations ont lancé des initiatives génératrices de revenus comme la location de matériel, la vente de produits agricoles, des boutiques et autres services, mais leurs recettes sont maigres. Les cotisations des membres sont largement symboliques. Les entreprises sociales n'existent pas encore au Burundi.

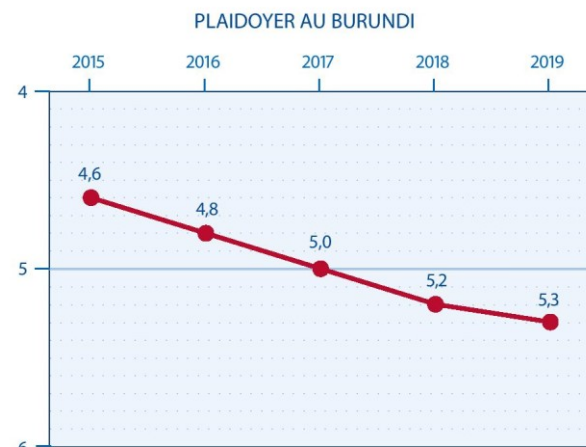
Les OSC financées par des bailleurs ont généralement l'obligation de disposer de bons systèmes de gestion financière, de produire des états financiers et de se soumettre à des audits externes qui sont en général une condition de financement.

PLAIDOYER: 5,3

Le plaidoyer des OSC s'est légèrement détérioré en 2019. L'autorité burundaise s'est encore montrée peu réceptive au plaidoyer, et l'espace civil devenant de plus en plus restrictif, ce qui a entravé l'efficacité et la pérennité des initiatives de plaidoyer des OSC.

La loi n° 1/02 établit un cadre de concertation entre l'administration et les OSC, mais celui-ci n'a pas encore été mis en œuvre en 2019. Les instances gouvernementales organisent parfois des réunions ad hoc ponctuelles avec des OSC sur des thèmes comme le respect de la loi et la contribution des OSC au développement communautaire. Certaines organisations assistent aux réunions de commissions spécialisées avec les fonctionnaires et les OSC sont parfois invitées à assister à des réunions par secteurs d'activités. La loi communale prévoit que les OSC peuvent assister aux réunions du Conseil communal, mais, même si elles y assistent, elles n'ont guère accès aux processus décisionnels. Il n'existe aucun dispositif permettant aux OSC de demander les états comptables du gouvernement.

Les OSC burundaises comprennent le concept de plaidoyer, mais les déclarations du gouvernement, parfois accompagnées de menaces, ont effectivement empêché les efforts de leur part d'influencer l'opinion publique ou la législation en 2019. L'autocensure est fréquente. Une initiative de plaidoyer nouvelle et remarquable, la campagne Ukuri Kubiduhanze de PARCEM, qui cherchait à sensibiliser sur le paludisme, l'inflation et sur d'autres sujets d'intérêt public, a été suspendue peu de temps après qu'elle ait lancé ses activités. PARCEM a toutefois pu utiliser



en 2019. À titre d'exemple, la totalité des financements de l'UE a nettement reculé, passant de 157 millions EUR (environ 180 millions SD) en 2018 à 68 millions EUR (environ 78 millions USD) en 2019. Plusieurs organisations ont reçu des financements décentralisés directement de l'UE en 2019. Par exemple, la Confédération des associations des producteurs agricoles pour le développement (CAPAD) et Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines (ADISCO) ont reçu chacune 10 millions EUR (environ 1,14 million USD) pour des projets en coopération avec le Forum des Organisations des producteurs agricoles du Burundi (FOPABU) et autres groupes.

Les sources de financement locales sont peu nombreuses. Le gouvernement n'apporte guère de

des données socio-économiques dans ses efforts pour aider les décideurs à prendre des décisions basées sur les données probantes dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et l'économie. PARCEM a également mené des ateliers sur la redevabilité utilisant des données collectées auprès des services administratifs.

Les OSC ont discuté de la loi no 1/02 et dégagé des améliorations possibles de cette loi, mais n'ont pas encore entrepris d'initiative concrète visant à promouvoir un cadre juridique et réglementaire plus favorable au secteur.

PRESTATION DE SERVICES: 5,0



La prestation de services des OSC a été stable en 2019. La gamme de leurs produits et de leurs services s'est élargie pour inclure l'appui aux populations vulnérables, comme des dons de fournitures scolaires aux élèves démunis, le paiement des frais d'hôpital pour les patients indigents, des ateliers sur la gestion pacifique des conflits, et des initiatives sportives et communautaires pour promouvoir la paix et la sécurité. Par exemple, SWAA-Burundi, ABUBEF, ANSS et l'Initiative Seruka pour les victimes de viol) ont continué d'œuvrer dans la santé tandis que Twitezimbere, OAP, INADES-Formation, et ADISCO ont fourni des services dans les domaines de l'eau, l'énergie et le développement économique. Parmi les autres services figurent la prévention des conflits par le Centre d'alerte et de prévention des conflits (CENAP), les services offerts par le Réseau des organisations des

jeunes en action pour la paix, la réconciliation et le développement (REJA) pour le maintien de la paix, l'entrepreneuriat et les jeunes, ainsi que les initiatives de Dufashanye en faveur de l'autonomisation des filles et des femmes.

Les OSC mettent l'accent sur une approche participative et locale de la conception de projets pour s'assurer que les biens et services correspondent aux besoins et aux intérêts des groupes cibles ainsi qu'aux politiques et programmes gouvernementaux. Ces besoins peuvent concerner des domaines tels que l'amélioration des infrastructures communautaires, l'établissement d'initiatives d'épargne et de crédit mutuel dans les collines ou la construction de pépinières de fruits et de légumes, et l'aménagement de canaux contre l'érosion. Par exemple, des OSC environnementales ont participé au projet Ewe Burundi Urambaye (« Burundi, tu es couvert d'arbres et de verdure ») financé par l'État, lancé en décembre 2019, avec la plantation de milliers de bambous sur les rives de la Ntakangwa à Bujumbura. Ce projet sera à terme pris en charge par les habitants de la ville.

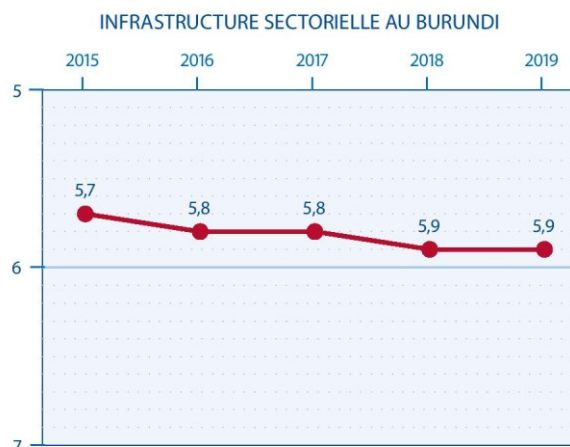
Certaines initiatives d'OSC visent tout particulièrement à aider leurs membres à relever des défis locaux. Par exemple les « tontines » ou les mutuelles d'investissement proposent de petits prêts aux membres dans les communautés rurales.

Les OSC ne sont pas encore en mesure de générer un revenu significatif grâce à la prestation de services, et les coûts de ces services sont essentiellement subventionnés par des bailleurs étrangers. Certains produits et services sont proposés pour des montants symboliques. Les publications des OSC sont généralement distribuées gratuitement à d'autres organisations et communautés qui peuvent les utiliser.

Le gouvernement reconnaît les contributions des OSC dans ses déclarations publiques, notamment lorsqu'elles œuvrent dans des secteurs que la loi no 1/02 identifie comme donnant accès au statut d'association d'utilité publique. Les OSC actives dans la santé et l'éducation ont accès à des facilités, telles que la contribution de l'État aux salaires du personnel, et des facilités fiscales ou exonérations d'impôts.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE: 5,9

L'infrastructure sectorielle des OSC est restée stable en 2019. Les centres de ressources et les organisations de soutien intermédiaire ne sont toujours pas présents au Burundi. Plusieurs cybercafés permettent aux OSC d'avoir accès à Internet et au matériel de communications, mais le manque d'électricité dans certaines zones du pays limite leur expansion. Quelques fondations présentes au Burundi soutiennent les OSC. En général, les fondations agissent directement sur les groupes cibles bénéficiaires, généralement des populations vulnérables, mais quelques-unes soutiennent des OSC. Par exemple, le Lions Club a procuré des financements au centre ophtalmologique Ijenda en 2019. Le Burundi n'a pas de fondation communautaire.



Les OSC partagent l'information et travaillent parfois ensemble sur des thèmes tels que les violations des droits humains, l'accès à la justice, la promotion des droits de l'enfant et de la femme. Les collectifs, les réseaux nationaux et sectoriels permettent aux OSC de promouvoir leurs intérêts communs. Les réseaux actifs en 2019 se sont concentrés sur les droits des jeunes et des personnes vivant avec le VIH ou avec un handicap, mais aussi sur les femmes et les jeunes filles.

Les OSC ont mené plusieurs ateliers de formation des formateurs à Gitega, la capitale, et dans les provinces en 2019. Les ateliers ont surtout porté sur la gestion et la redevabilité. Des formations spécialisées ont été proposées en réponse aux besoins exprimés. Ces formations ont été financées par des OSC internationales comme Cordaid, ActionAid Burundi, Oxfam Novib et Care International, qui ont repris leurs activités au Burundi en 2019 après avoir été suspendues en 2018. La formation est généralement dispensée dans la langue nationale, le kirundi.

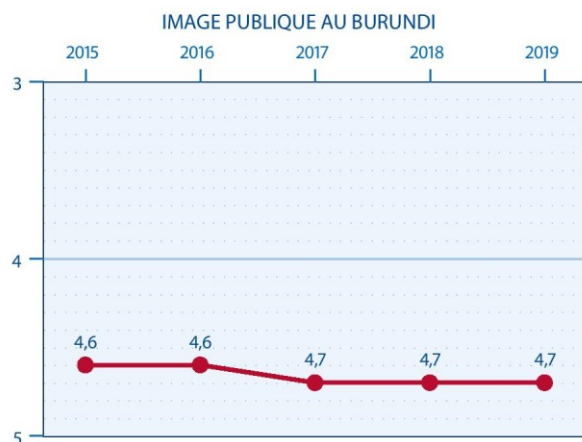
Le nombre de partenariats entre les OSC et d'autres acteurs, surtout le secteur public, s'est accru en 2019. Plusieurs OSC ont conclu des accords de collaboration avec des ministères et instances gouvernementales pour faciliter leur travail sur le terrain. Par exemple, l'Organisation pour la promotion de la femme dans les pays des Grands Lacs (OFAFEM) a travaillé avec le ministère ayant le Genre dans ses attributions, avec les ministères des Relations extérieures et de la Justice ; OAG a collaboré avec le ministère de la Justice ; ADISCO a collaboré avec le ministère de l'Agriculture et le ministère du Développement local ; et Opération d'appui à l'autopromotion (OAP) et Inades-Formation ont coopéré avec le ministère de l'Agriculture. Des OSC spécialisées dans le domaine de la santé, comme SWAA-Burundi ; ANSS, et ABUBEF ont travaillé avec le ministère de la Santé publique et AIDS Prevention. Des organismes confessionnels ont étroitement travaillé avec le ministère de l'Éducation nationale. Des OSC ont aussi formé des partenariats avec les médias pour sensibiliser la population sur des thèmes divers, comme le rôle du genre dans la redistribution des recettes fiscales et l'intégration des femmes dans la prise de décision et la direction des partis politiques. Leur collaboration a souvent pris la forme de débats radio ou télédiffusés, de messages promotionnels et de sketches. On n'a pas connaissance de partenariats établis entre des OSC et le secteur privé en 2019.

IMAGE PUBLIQUE: 4,7

L'image publique des OSC n'a pas changé en 2019.

Les médias n'ont pas suffisamment couvert les activités des OSC en 2019. Parmi les quelques médias couvrant les OSC en 2019 figurent le Journal IWACU et Radio Isanganiro qui sont des médias privés et la Radio nationale. La faible couverture médiatique a été généralement positive. L'OSC internationale Search for Common Ground donne la parole aux OSC et aux populations sur Radio Isanganiro.

Le public a généralement une image favorable des OSC, parce qu'elles répondent aux besoins des populations et communautés cibles et contribuent considérablement à leur bien-être. L'appréciation du public pour les services des OSC était évidente dans les déclarations à la radio et à la télévision de bénéficiaires des interventions des OSC dans des domaines comme la santé communautaire, le planning familial, l'assistance aux personnes vulnérables, et



l'assistance pour accès à des soins spécialisés comme des opérations. Le public considère parfois le plaidoyer des OSC, surtout de celles qui travaillent dans le domaine des droits humains ou de la corruption, comme étant soit favorable au gouvernement, soit favorable à l'opposition.

Ce point de vue est également répandu au sein du gouvernement. Bien que les pouvoirs publics apprécient les prestations de services des OSC dans l'éducation et la santé, certains fonctionnaires ne cachent pas leur méfiance envers les OSC, notamment celles qui travaillent avec des jeunes actifs en politique. En 2019, l'hostilité s'est intensifiée et plusieurs organisations, dont BLTP, ont été suspendues ou harcelées par des actes d'obstruction administrative.

Les OSC ont fait peu d'efforts pour promouvoir leur image et leurs activités en 2019. Quelques organisations ont signé des contrats avec le Populations Media Center, et d'autres médias pour assurer la couverture de leurs activités. Pendant l'année, les OSC ont fait un meilleur usage des réseaux sociaux, comme WhatsApp, Instagram, Facebook et Twitter.

De rares OSC ont fait en sorte d'améliorer leur responsabilité et leur transparence en adhérant aux codes d'éthique en 2019. La plupart des OSC publient des rapports annuels et les envoient à leur ministère de tutelle le 31 mars de chaque année, comme l'exige la législation.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.